

Albert Camus, Le Premier homme

Que peut nous apporter la lecture d'un récit d'enfant d'un écrivain du XX^{ème} siècle ? L'homme (Albert Camus) témoin de son temps a-t-il quelque chose à nous dire aujourd'hui ? S'adresse-t-il au-delà du temps écoulé aux nouvelles générations de lecteurs français ? Les questions posées hier par Camus sont-elles encore d'actualité ?

| Capacités | Connaissances | Attitudes |
|--|---|---|
| <p><u>Analyser les modalités et les enjeux de la présentation de l'autre dans un écrit ou dans une image.</u></p> <p><u>Dans un débat oral, confronter ses valeurs aux valeurs collectives : présenter son opinion, entrer en contradiction avec autrui, s'impliquer dans son propos.</u></p> <p><u>Rédiger une argumentation de type délibératif (thèse, antithèse, choix personnel).</u></p> <p><u>Comprendre comment une œuvre met en tension les expériences individuelles et les questions collectives.</u></p> <p><u>Situer les œuvres du genre biographique dans leur contexte historique et sociologique.</u></p> | <p><i>Champ littéraire :</i></p> <p>Période : XX^{ème} siècle.</p> <p>Littérature (roman, poésie, théâtre, essai) en rapport avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> – La colonisation et la décolonisation ; – Les récits de voyage ; – <u>Les récits de filiation.</u> <p><i>Champ linguistique :</i></p> <p><u>Lexique :</u></p> <p><u>individuel/collectif/singulier.</u></p> <p><u>Lexique du comportement, du jugement et des valeurs.</u></p> <p><u>La phrase complexe.</u></p> <p><u>Connecteurs d'opposition.</u></p> <p><u>Procédés de la concession.</u></p> <p><u>Mondialisation du jugement, valeurs du « je ».</u></p> <p><i>Histoire des arts :</i></p> <p>Période : XX^{ème} siècle.</p> <p>Thématiques : « Arts, sociétés, cultures », « Arts, mémoires, témoignages, engagements ».</p> | <p><u>Exprimer les singularités de son héritage culturel dans le respect de l'autre et de sa culture.</u></p> <p><u>Etre sensible aux échos et aux interférences entre soi et les autres.</u></p> <p><u>S'intéresser à l'expérience d'autrui comme élément de l'expérience universelle.</u></p> |

Les activités:

Activité de lecture:

- Étudier le parcours d'un personnage par rapport à d'autres personnes ou à d'autres univers culturels: son rapport à son identité, à son passé, à son histoire familiale, à sa culture.

Activité orale:

- Débattre de ce que la littérature dit du monde.

Activités d'écriture:

- Présenter à l'écrit les questions majeures de la quête de l'identité et de la filiation découvertes dans l'œuvre pour **rendre compte de l'importance des questions de transmission et d'héritage dans le monde d'aujourd'hui.**
- Préparation à l'épreuve du baccalauréat, « compétences d'écriture »: à partir d'un corpus de textes et/ou de documents concernant le rôle joué par la culture et les traditions familiales dans la construction de l'identité, **rédiger un développement argumenté d'une quarantaine de lignes analysant de façon distanciée ces influences.**
- **Préparation à l'oral de contrôle: présenter à l'écrit une œuvre choisie dans ses références personnelles en lien avec ce corpus et expliquer ce choix.**
- Lexique : individuel/collectif/singulier.

Nous sommes aussi obligé de nous définir, comment le faisons-nous, comment le récit de Camus nous permet-il de nous interroger sur notre propre construction ?

Séance. 1 « La mémoire des autres avant soi »

En quoi l'autre est-il semblable ? Différent ?

Qu'est-ce que l'auteur d'une autobiographie, Camus en l'occurrence, nous raconte-t-il de nous ?

« La mémoire des autres avant soi ». Comment Camus dit-il la quête qui concerne tous les individus d'une génération s'interrogeant sur elle-même, sur ses racines, sur son héritage et sa transmission ?

Dominante oral et écrit

I. Ecriture de soi, expatriation

- A. Une autobiographie particulière
 - a. L'ordre naturel du temps (sur la tombe du père)
 - b. La folie de vivre (conclusion du roman)

Mise en évidence que l'écriture à la troisième personne permet au lecteur de s'identifier au héros, qui ici est aussi l'auteur et le narrateur)

- B. Quels sont les points communs que l'on peut avoir avec CAMUS ?
 - a. On a tous un Monsieur Germain (textes 7, 8,9)
 - b. « Un enfant n'est rien par lui-même » ... (texte 12)
 - c. Interview de BREL <http://www.youtube.com/watch?v=D0gne7Vz62k>

Quels sont les points communs que l'on peut avoir avec Camus ? (M. Germain, la scolarité... On a tous un monsieur Germain !) Quel est l'héritage que l'on reçoit de sa famille, des institutions...

- Lexique du comportement, du jugement et des valeurs.
- C. Travail d'écriture

Pensez-vous comme Camus qu' »un enfant n'est rien par lui-même, qu'il est défini par ses parents » ou comme J. Brel que « l'enfance n'est qu'une notion géographique et que nous sommes définitivement responsables de nos choix, de notre existence » ?

Séance.2 CAMUS et la guerre d'Algérie

Par le truchement de l'autobiographie romancée, comment Camus s'empare de l'histoire pour donner la parole à ceux qui la subissent ?

(Cette séance pourra être menée en même temps que la séquence d'histoire sur la décolonisation de l'Algérie. En AP, une lecture de la BD adaptée de l'hôte de Camus pourra être faite.)

Dominante oral

I. Histoire et histoire mêlées

A. L'homme se construit individuellement à travers l'Histoire

Extraits du roman : pp. 195 à 199- pp209 à 210 ; pp 211 à 215//
CHRONIQUES ALGERIENNES

B. L'Histoire contribue à la construction individuelle

Extraits du film (le discours de Camus à l'université, la visite de Camus dans la casbah)

II. Dénoncer les excès de l'Histoire, s'engager dans l'Histoire

A. Le discours de Stockholm, Camus, un écrivain engagé

B. Entre la justice et ma mère... s'engager c'est choisir difficulté de choisir quand les gens qu'on aime sont touchés (l'engagement est fort, littéraire, intellectuel...)

C. S'engager c'est prendre un risque, c'est risquer sa vie (terrorisme, oas, risque de mort), il y a engagement et engagement, mettre en évidence la notion de risque et c'est parfois risquer sa vie

(Voir la bd sur camus et la justice) + Mise en // avec la lecture de l'hôte

Séance.3 réflexion sur la peine de mort

Les questions posées hier par Camus sont-elles encore d'actualité ?

Comment rendre compte efficacement de son opinion ? (quelle efficacité pour quel support ?)

Dominante oral et écrit

Objectifs :

Rédiger une argumentation de type délibératif (thèse, antithèse, choix personnel).

Comprendre comment une œuvre met en tension les expériences individuelles et les questions collectives.

Identité-diversité

Lexique : individuel/collectif/singulier.

Lexique du comportement, du jugement et des valeurs.

La phrase complexe.

Connecteurs d'opposition.

Procédés de la concession.

Mondialisation du jugement, valeurs du « je ».

Activité orale:

Débattre de ce que la littérature dit du monde.

I. Quel support pour bien dire ce que l'on a à dire ?

Analyse comparée des documents 1 et 2, est-il plus facile de défendre ses opinions à travers un essai ou à travers une fiction ?

A. Analyse des deux documents :

Dans un tableau, relever le thème, le sujet traité, relever les points communs, les différences, dire lequel des deux textes est le plus percutant, justifier la réponse.

B. Les particularités formelles des deux textes (argumentation)

1. L'essai (voir annexe)
2. La fiction

II. Les questions posées hier par Camus sont-elles encore d'actualité ?

A. Débat oral sur la peine capitale

B. Le discours de Robert BADINTER (texte audio et ensuite discours retranscrit)

C. L'affiche du congrès de Madrid

La scène de l'exécution capitale :

Jacques se souvient d'avoir entendu raconter un soir, comme il était encore enfant , l'histoire du crime de Pirette et la réaction d'Henry Cormery ,spectateur volontaire de l'exécution du crime devant la prison algéroise de Barberousse .Ce récit s'enracine dans un fait biographique déjà mentionné par Albert Camus au début des Réflexions sur la guillotine ou l'auteur s'élève contre la peine capitale dans l'héritage Victor Hugo du dernier jour d'un condamné .Peu avant la première guerre mondiale ,le père de l'écrivain a en effet assisté a l'exécution d'un ouvrier agricole qui avait assassiné une famille de fermiers et ses enfants .A son retour , Lucien Auguste Camus ,choqué par l'horrible spectacle d'une justice aussi meurtrière que l'assassin ne peut annoncer un seul mot et vomit de dégoût : " Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules qui la

masquaient au lieu de penser aux enfants massacrés ,il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le coup." 58

Réflexion sur la guillotine, in *Réflexions sur la peine capitale*, de Camus et Koestler, essai Gallimard, Folio n°3609.

Dans *Le Premier Homme*, Henry Cormery réagit de la même façon, et son indignation morale ainsi que sa réaction physique font écho à l'épisode marocain du chapitre 5 (p79-80) par l'intermédiaire du personnage de M. Levesque.

Doc.1

Même ce détail, qui, enfant, l'avait tant impressionné, qui l'avait poursuivi toute sa vie et jusque dans ses rêves, son père levé à trois heures pour aller assister à l'exécution d'un criminel fameux, il l'avait appris de sa grand-mère. Pirette était ouvrier agricole dans une ferme du Sahel, assez près d'Alger. Il avait tué à coups de marteau ses maîtres et les trois enfants de la maison. « Pour voler ? » avait demandé Jacques enfant. « Oui », avait dit l'oncle Etienne. « Non », avait dit la grand-mère, mais sans donner d'autres explications. On avait trouvé les cadavres défigurés, la maison ensanglantée jusqu'au plafond et, sous l'un des lits, le plus jeune des enfants respirant encore et qui devait mourir aussi, mais qui avait trouvé la force d'écrire sur le mur blanchi à la chaux, avec son doigt trempé de sang : « C'est Pirette. » On avait poursuivi le meurtrier et on l'avait trouvé hébété dans la campagne. L'opinion publique horrifiée réclamait une peine de mort qu'on ne lui marchandait pas, et l'exécution se déroula à Alger devant la prison de Barberousse, en présence d'une foule considérable. Le père de Jacques s'était levé dans la nuit et était parti pour assister à la punition exemplaire d'un crime qui, d'après la grand-mère, l'avait indigné. Mais on ne sut jamais ce qui s'était passé. L'exécution avait eu lieu sans incident, apparemment. Mais le père de Jacques était revenu livide, s'était couché, puis levé pour aller vomir plusieurs fois, puis recouché. Il n'avait plus jamais voulu parler ensuite de ce qu'il avait vu. Et, le soir où il entendit ce récit, Jacques lui-même, étendu au bord du lit pour éviter de toucher son frère avec qui il couchait, ramassé sur lui-même, ravalait une nausée d'horreur, en ressassant les détails qu'on lui avait racontés et ceux qu'il imaginait. Et, sa vie durant, ces images l'avaient poursuivi jusque dans ses nuits où de loin en loin, mais régulièrement, revenait un cauchemar privilégié, varié dans ses formes, mais dont le thème était unique : on venait le chercher, lui, Jacques, pour l'exécuter. Et longtemps, au réveil, il avait secoué sa peur et son angoisse et retrouvé avec soulagement la bonne réalité où il n'y avait strictement aucune chance qu'il fût exécuté. Jusqu'à ce que, arrivé à l'âge d'homme, l'histoire autour de lui fût devenue telle qu'une exécution rentrait au contraire parmi les événements qu'on peut envisager sans invraisemblance, et la réalité ne soulageait plus des rêves, nourrie au contraire pendant des années très [précises] de la même angoisse qui avait bouleversé son père et qu'il lui avait léguée comme seul héritage évident et certain. Mais c'était un lien mystérieux qui le reliait au mort inconnu de Saint-Brieuc (qui lui non plus n'avait pas pensé, après tout, qu'il pût mourir de mort violente) (...).

ALBERT CAMUS, Le Premier homme,

Doc.2

[121] Peu avant la guerre de 1914, un assassin dont le crime était particulièrement révoltant (il avait massacré une famille de fermiers avec leurs enfants) fut condamné à mort en Alger. Il s'agissait d'un ouvrier agricole qui avait tué dans une sorte de délire du sang, mais avait aggravé son cas en volant ses victimes. L'affaire eut un grand retentissement. On estima généralement que la décapitation était une peine trop douce pour un pareil monstre. Telle fut, m'a-t-on dit, l'opinion de mon père que le meurtre des enfants, en particulier, avait indigné. L'une des rares choses que je sache de lui, en tout cas, est qu'il voulut assister à l'exécution, pour la première fois de sa vie. Il se leva dans la nuit pour se rendre sur les lieux du supplice, à l'autre bout de la ville, au milieu d'un grand concours de peuple. Ce qu'il vit, ce matin-là, il n'en dit rien à personne. Ma mère raconte seulement qu'il rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusa de parler, s'étendit un moment sur le lit et se mit tout d'un coup à vomir. Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules dont on la masquait. Au lieu de penser aux enfants massacrés, il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le cou.

Il faut croire que cet acte rituel est bien horrible pour arriver à vaincre l'indignation d'un homme simple et droit et pour qu'un châtement qu'il estimait cent fois mérité n'ait eu finalement d'autre effet que de lui retourner le cœur. Quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir [122] qu'elle est destinée, comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. Il éclate au contraire qu'elle n'est pas moins révoltante que le crime, et que ce nouveau meurtre, loin de réparer l'offense faite au corps social, ajoute une nouvelle souillure à la première. Cela est si vrai que personne n'ose parler directement de cette cérémonie. Les fonctionnaires et les journalistes qui ont la charge d'en parler, comme s'ils avaient conscience de ce qu'elle manifeste en même temps de provocant et de honteux, ont constitué à son propos une sorte de langage rituel, réduit à des formules stéréotypées. Nous lisons ainsi, à l'heure du petit déjeuner, dans un coin du journal, que le condamné « a payé sa dette à la société », ou qu'il a « expié », ou que « à cinq heures, justice était faite ». Les fonctionnaires traitent du condamné comme de « l'intéressé » ou du « patient », ou le désignent par un sigle : le C.A.M. De la peine capitale, on n'écrit, si j'ose dire, qu'à voix basse. Dans notre société très policée, nous reconnaissons qu'une maladie est grave à ce que nous n'osons pas en parler directement. Longtemps, dans les familles bourgeoises, on s'est borné à dire que la fille aînée était faible de la poitrine ou que le père souffrait d'une « grosseur » parce qu'on considérait la tuberculose et le cancer comme des maladies un peu honteuses. Cela est plus vrai sans doute de la peine de mort, puisque tout le monde s'évertue à n'en parler que par euphémisme. Elle est au corps politique ce que le cancer est au corps individuel, à cette différence près que personne n'a jamais parlé de la nécessité du cancer. On n'hésite pas au contraire à présenter communément la peine de mort comme une regrettable nécessité, qui légitime donc que l'on tue, puisque cela est nécessaire, et qu'on n'en parle point, puisque cela est regrettable.

Mon intention est au contraire d'en parler crûment. Non par goût du scandale, ni je crois, par une pente malsaine de nature. En tant qu'écrivain, j'ai toujours eu horreur de certaines complaisances ; en tant [123] qu'homme, je crois que les aspects repoussants de notre condition, s'ils sont inévitables, doivent être seulement affrontés en silence. Mais lorsque le silence, ou les ruses du langage, contribuent à Maintenir un abus qui doit être réformé ou un malheur qui peut être soulagé, il n'y a pas d'autre solution que de parler clair et de montrer l'obscénité qui se cache sous le manteau des mots. La France partage avec l'Espagne et l'Angleterre le bel honneur d'être un des derniers pays, de ce côté du rideau de fer, à garder la peine de mort dans son arsenal de répression. La survivance de ce rite primitif n'a été rendue possible chez nous que par l'insouciance ou l'ignorance de l'opinion publique qui réagit seulement par les phrases cérémonieuses qu'on lui a inculquées. Quand l'imagination dort, les mots se vident de leur sens : un peuple sourd enregistre distraitemment la condamnation d'un homme. Mais qu'on montre la machine, qu'on fasse toucher le bois et le fer, entendre le bruit de la tête qui tombe, et l'imagination publique, soudain réveillée, répudiera en même temps le vocabulaire et le supplice.

Lorsque les nazis procédaient en Pologne à des exécutions publiques d'otages, pour éviter que ces otages ne crient des paroles de révolte et de liberté, ils les bâillonnaient avec un pansement enduit de plâtre. On ne saurait sans impudeur comparer le sort de ces innocentes victimes à ceux des criminels condamnés. Mais, outre que les criminels ne sont pas les seuls à être guillotins chez nous, la méthode est la même. Nous étouffons sous des paroles feutrées un supplice dont on ne saurait affirmer la légitimité avant de l'avoir examiné dans sa réalité. Loin de dire que la peine de mort est d'abord nécessaire et qu'il convient ensuite de n'en pas parler, il faut parler au contraire de ce qu'elle est réellement et dire alors si, telle qu'elle est, elle doit être considérée comme nécessaire.

Je la crois, quant à moi, non seulement inutile, mais profondément nuisible et je dois consigner ici cette conviction, avant d'en venir au sujet lui-même. Il ne serait pas honnête de laisser croire que je suis arrivé [124] à cette conclusion après les semaines d'enquêtes et de recherches que je viens de consacrer à cette question. Mais il serait aussi malhonnête de n'attribuer ma conviction qu'à la seule sensiblerie. Je suis aussi éloigné que possible, au contraire, de ce mol attendrissement où se complaisent les humanitaires et dans lequel les valeurs et les responsabilités se confondent, les crimes s'égalisent, l'innocence perd finalement ses droits. Je ne crois pas, contrairement à beaucoup d'illustres contemporains, que l'homme soit, par nature, un animal de société. À vrai dire, je pense le contraire. Mais je crois, ce qui est très différent, qu'il ne peut vivre désormais en dehors de la société dont les lois sont nécessaires à sa survie physique. Il faut donc que les responsabilités soient établies selon une échelle raisonnable et efficace par la société elle-même. Mais la loi trouve sa dernière justification dans le bien qu'elle fait ou ne fait pas à la société d'un lieu et d'un temps donnés. Pendant des années, je n'ai pu voir dans la peine de mort qu'un supplice insupportable à l'imagination et un désordre paresseux que ma raison condamnait. J'étais prêt cependant à penser que l'imagination influençait mon jugement. Mais, en vérité, je n'ai rien trouvé pendant ces semaines, qui n'ait renforcé ma conviction ou qui ait modifié mes raisonnements. Au contraire, aux arguments qui étaient déjà les miens, d'autres sont venus s'ajouter. Aujourd'hui, je partage absolument la conviction de Koestler : la peine de mort souille notre société et ses partisans ne peuvent la justifier en raison.

Un texte publié dans l'ouvrage d'Arthur Koestler et Albert Camus, **RÉFLEXIONS SUR LA PEINE CAPITALE**, pp. 119-170. Paris : Calmann-Lévy, 1957, 286 pp. Collection : Le livre de poche, texte intégral. Pluriel.

Doc.3

<http://www.assemblee-nationale.fr/histoire/badinter.asp>

Robert Badinter : Il a été nommé Ministre de la Justice le 23 Juin 1981, sous la présidence de François Mitterrand. Avocat ayant eu l'occasion de défendre des criminels ayant été condamnés à mort, il a défendu devant l'Assemblée Nationale, un projet de loi visant à l'abolition de la peine de mort en France, en Septembre 1981. L'abolition de la peine de mort a été promulguée le 9 Octobre 1981.

▣ R. Badinter, « Contre la peine de mort », le livre de poche 2006, p.212 à 215 (Extrait du discours prononcé devant L'Assemblée Nationale par Robert Badinter pour l'abolition de la peine de mort en France, en Septembre 1981).

« En vérité, la question de la peine de mort est simple pour qui veut l'analyser avec lucidité. Elle ne se pose pas en termes de dissuasion, ni même de technique répressive, mais en termes de choix politique et de choix moral.

Je l'ai déjà dit, mais je le répète volontiers au regard du grand silence antérieur : le seul résultat auquel ont conduit toutes les recherches menées par les criminologues est la constatation de l'absence de lien entre la peine de mort et l'évolution de la criminalité sanglante. Je rappelle encore à cet égard les travaux du Conseil de l'Europe de 1962 ; le livre blanc anglais, prudente recherche menée à travers tous les pays abolitionnistes avant que les Anglais ne se décident à abolir la peine de mort et ne refusent depuis lors, deux fois, de la rétablir ; le livre blanc canadien, qui a procédé selon la même méthode ; les travaux conduits par le comité créé par l'ONU, dont les derniers textes ont été élaborés l'année dernière à Caracas ; enfin, les travaux conduits par le Parlement européen, auxquels j'associe notre amie Mme Roudy, et qui ont aboutis à ce vote essentiel par lequel cette assemblée, au nom de l'Europe qu'elle représente, de l'Europe occidentale bien sûr, s'est prononcée à une écrasante majorité pour que la peine de mort disparaisse de l'Europe. **Tous, tous se rejoignent sur la conclusion que j'évoquais.**

Il n'est pas difficile d'ailleurs, pour qui veut s'interroger loyalement, de comprendre pourquoi il n'y a pas entre la peine de mort et l'évolution de la criminalité sanglante ce rapport dissuasif que l'on s'est si souvent appliqué à chercher sans trouver ailleurs, et j'y reviendrai dans un instant. Si vous y réfléchissez simplement, les crimes les plus terribles, ceux qui saisissent le plus la sensibilité publique – et on la comprend –, ceux qu'on appelle les crimes atroces sont commis le plus souvent par des hommes emportés par une pulsion de violence et de mort qui abolit jusqu'aux défenses de la raison. A cet instant de folie, cet instant de passion meurtrière, l'évocation de la peine, qu'elle soit de mort ou qu'elle soit perpétuelle, ne trouve pas sa place chez l'homme qui tue.

Qu'on ne me dise pas que, ceux-là on ne les condamne pas à mort. Il suffirait de reprendre les annales des dernières années pour se convaincre du contraire. Olivier, exécuté, dont l'autopsie a révélé que son cerveau présentait des anomalies frontales. Et Carrein, et Rousseau, et Garceau.

Quant aux autres, les criminels dits de sang-froid, ceux qui pèsent les risques, ceux qui méditent le profit et la peine, ceux-là, jamais vous ne les retrouverez dans des situations où ils risquent l'échafaud. Truands raisonnables profiteurs du crime, criminels organisés, proxénètes, trafiquants, maffiosi, jamais vous ne les trouverez dans ces situations là. Jamais !

Ceux qui interrogent les annales judiciaires, car c'est là où s'inscrit dans sa réalité la peine de mort, savent que dans les trente dernières années vous n'y trouvez pas le nom d'un « grand » gangster, si l'on peut utiliser cet adjectif en parlant de ce type d'hommes. Pas un seul « ennemi public » n'y a jamais figuré. [...] Ce sont les autres, ceux que j'évoquais précédemment qui peuplent ces annales. En fait, ceux qui croient à la valeur dissuasive de la peine de mort méconnaissent la vérité humaine. La passion criminelle n'est plus arrêtée par la peur de la mort que d'autres passions le sont, qui, celles-là sont nobles.

Et si la peur de la mort arrêtaient les hommes, vous n'auriez ni grands soldats ni champions automobiles. Nous les admirons, mais ils n'hésitent pas devant la mort. D'autres, emportés par d'autres passions, n'hésitent pas non plus. C'est seulement pour la peine de mort qu'on invente l'idée que la peur de la mort retient l'homme dans ses passions extrêmes. Ce n'est pas exact.

Et, puisqu'on vient de prononcer le nom de deux condamnés à mort qui ont été exécutés, je vous dirai pourquoi, plus qu'aucun autre, je puis affirmer qu'il n'y a pas dans la peine de mort de valeur dissuasive : sachez bien que, dans la foule qui, autour du palais de justice de Troyes, criait au passage de Buffet et de Bontems : « A mort Buffet ! A mort Bontems ! », se trouvait un jeune homme qui s'appelait Patrick Henry. Croyez-moi, à ma stupéfaction, quand je l'ai appris, j'ai compris ce que pouvait signifier la valeur dissuasive de la peine de mort ! »

1 Buffet et Bontems, jugés coupables d'avoir égorgé une infirmière et un surveillant de leur établissement pénitentiaire de Clairvaux en 1971, ont été guillotiné le 29 Novembre 1972. Bontems a été défendu par Robert Badinter et Roger Lemaire.

2 Patrick Henry, reconnu coupable d'avoir tué un enfant âgé de 8 ans, a échappé à la peine de mort grâce à ses avocats, Robert Badinter et Robert Bocquillon.

Exercices :

1) Après lecture de ce texte, peux-tu dire quelle est la thèse que défend Robert Badinter pour demander l'abolition de la peine de mort ?

2) Peux-tu dire si Robert Badinter a adopté une démarche déductive ou inductive pour soutenir son argumentation contre la peine de mort ? Justifie ta réponse par une citation dans le texte.

- 3) Peux-tu dire quels sont les types d'arguments auxquels Robert Badinter fait référence, pour convaincre les députés présents à l'Assemblée Nationale ? Justifie ta réponse par deux citations du texte.
- 4) Au soutien de son argumentation, Robert Badinter utilise plusieurs figures de styles différentes. Notamment, il utilise l'énumération et l'anaphore. Peux-tu souligner en vert une phrase où se trouve une énumération, et en rouge, une phrase où se trouve une anaphore. A ton avis, quel est l'intérêt d'utiliser ces procédés ?
- 5) Peux-tu souligner en bleu un passage où Robert Badinter prend à parti les députés. A ton avis quelle est l'utilité de ce procédé ?
- 6) Peux-tu trouver un argument différent de celui défendu par Badinter, pour convaincre un auditoire de la nécessité d'abolir la peine de mort.
- 7) En une vingtaine de lignes, développe l'argument que tu as trouvé dans l'exercice précédent en détaillant trois exemples différents au soutien de ton argumentation.

Doc.4



III. Activité d'écriture

Dans un texte organisé d'une quarantaine de lignes, vous vous demanderez si les questions posées hier par Camus sont encore d'actualité. Vous vous interrogerez également sur le support à choisir pour défendre une opinion. Vous expliquerez et justifierez vos choix.

Séance 4 L'autobiographie, un témoignage pour les lecteurs d'aujourd'hui

Que peut nous apporter la lecture d'un récit d'enfant d'un écrivain du XXème siècle ? L'homme (Albert Camus) témoin de son temps a-t-il quelque chose à nous dire aujourd'hui ? S'adresse-t-il au-delà du temps écoulé aux nouvelles générations de lecteurs français? Les questions posées hier par Camus sont-elles encore d'actualité ?

Dominante lecture

Cela va permettre de comprendre la vie à d'autres époques, d'autres endroits (cf. vie avec la grand-mère)

Texte 1 : pp 49 à 66 « les jeux de l'enfant »

Texte 2 : p85 et suivantes « l'univers de la mère »

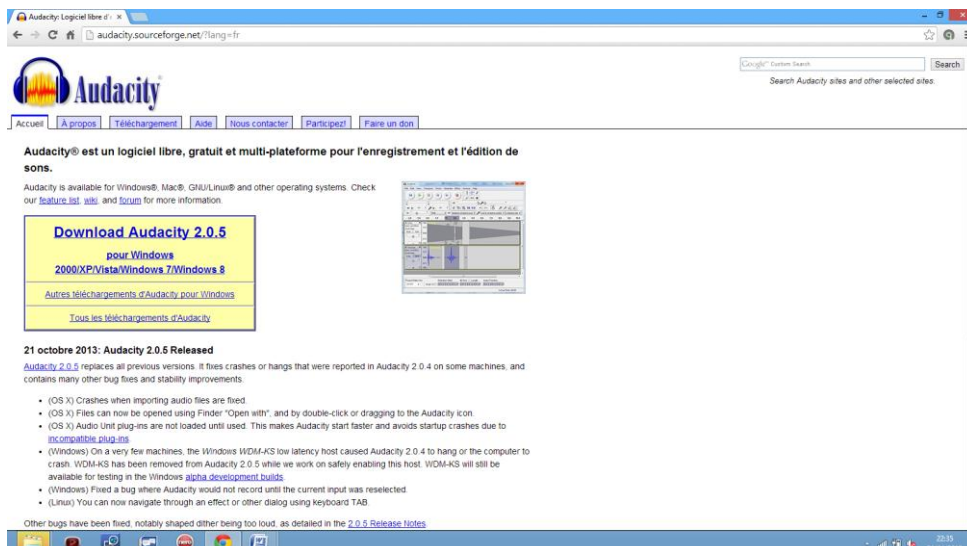
Texte 3 : p 219 et suivantes « le lycée »

Texte 4 : p 249 et suivantes « l'égorgement de la poule »

Texte 5 : 299 à 307 « obscur à soi-même »

La classe divisée en 5 groupes, 5 passages (20 pages à peu près) sont à lire (1 par groupe) et un travail est donné : écrivez un paragraphe argumenté dans lequel vous répondez à la problématique de départ : **Que peut nous apporter la lecture d'un récit d'enfant d'un écrivain du XXème siècle ? L'homme (Albert Camus) témoin de son temps a-t-il quelque chose à nous dire aujourd'hui ? S'adresse-t-il au-delà du temps écoulé aux nouvelles générations de lecteurs français? Les questions posées hier par Camus sont-elles encore d'actualité ?**

Préparation à l'épreuve orale : préparer la lecture de 15 lignes qui vous ont plu, marqué...vous présenterez, vous expliquerez pourquoi (sur audacity).



Séance 5 conclusion

La séance 5 sert de conclusion, elle permet de compléter le journal de séquence (sur l'ENT).

L'élève est amené à comprendre pourquoi Camus est encore considéré comme un écrivain majeur. Et au-delà d'être un écrivain, un humaniste, un écrivain engagé, un homme de combat. (cf. EDUSCOL Lire en Lycée professionnel)

L'élève présente Camus, il doit hiérarchiser les informations et s'interroger sur la place de l'écrivain.

Comment Camus, enfant pauvre, orphelin de père avec une mère illettrée, sourde et muette mais qui malgré tous ces handicaps vit une enfance heureuse et reçoit le prix Nobel de littérature, est-il le modèle de l'ascenseur social ?